

Les juges déterminent les premiers prix qui seront invités à participer au concert gala. Ceux-ci recevront à compter du 21 avril 2010 une lettre leur précisant quelle pièce ils devront exécuter.

## JURY

Le jury est composé de musiciens professionnels chevronnés et leurs décisions doivent être respectées et sont sans appel.

Les critères d'évaluation sont : la participation, le respect du style de l'époque, le respect de la partition, la qualité de l'interprétation ainsi que la présentation artistique.

Le jury tient compte du nombre d'années d'études du participant et de la difficulté de la pièce présentée. L'évaluation ne vise pas uniquement la compétition avec les autres musiciens mais aussi avec soi-même.

Le jury se réserve le droit de ne pas octroyer de grands prix s'il considère que le niveau n'est pas assez élevé.

## LOGISTIQUE

Le participant est entièrement responsable de son accompagnement musical en tout temps et doit donc le prévoir. L'accompagnateur ne peut pas jouer du même instrument que le participant, au risque d'être disqualifié. Le piano est fourni par l'organisation.

La Fondation des arts des Laurentides, organisatrice de l'évènement, ne saurait être tenue pour responsable des dommages ou pertes d'instrument ou de matériel.

## RÉCOMPENSES

Des médailles de bronze, argent ou or seront remises à tous les participants lors du concert gala. Les récompenses sont réparties comme suit :

### *Premiers grands prix*

- Soliste instrument et chant, primaire et secondaire : 1 semaine de camp musical + 200 \$
- Soliste instrument et chant, collège et université : 300 \$
- Ensemble primaire : 250 \$
- Chorale primaire : 300 \$
- Ensemble secondaire : 300 \$
- Chorale secondaire : 350 \$
- Ensemble collégial et universitaire : 350 \$
- Chorale collégiale et universitaire : 400 \$

### *Deuxièmes grands prix*

- Soliste instrument et chant, primaire et secondaire : 1 semaine de camp musical
- Soliste instrument et chant, collège et université : 200 \$
- Ensemble primaire : 150 \$
- Chorale primaire : 200 \$
- Ensemble secondaire : 200 \$
- Chorale secondaire : 250 \$
- Ensemble collégial et universitaire : 250 \$
- Chorale collégiale et universitaire : 300 \$

### *Prix du compositeur* : 200 \$

### *Prix du public* (à condition d'avoir plusieurs participants dans chacune des catégories)

- Soliste : 200 \$
- Ensemble : 200 \$
- Chorale : 200 \$



présente

# Le 15<sup>e</sup> Festival des jeunes musiciens des Laurentides

## Règlements

- Admissibilité
- Répertoire
- Inscription
- Déroulement des auditions
- Jury
- Logistique
- Récompenses

**Festival des jeunes musiciens des Laurentides**  
1720, chemin Pierre Péladeau - Sainte-Adèle (QC) J8B 1Z5  
Tél. : 450 228 1919 - [www.fondationdesarts.com](http://www.fondationdesarts.com)



## RÈGLEMENT

**Tout participant qui ne se conformerait pas au présent règlement pourra être disqualifié**

### ADMISSIBILITÉ

Le festival est ouvert à tous les élèves fréquentant les 5 commissions scolaires des Laurentides ou résidant dans ce territoire. Les étudiants doivent être âgés de moins de 25 ans à la date des auditions. Le festival est ouvert à tous les instrumentalistes (cordes, bois, cuivres, percussions) et chanteurs (chant folklorique ou classique). Sont admissibles :

**Solistes et compositeurs** : tous les étudiants en musique qui résident ou étudient dans les Laurentides.

**Ensembles** : tout ensemble de 2 à 25 musiciens comprenant au moins un musicien habitant la région des Laurentides.

**Chorales** : tout ensemble musical des Laurentides supervisé ou dirigé par un profes-

2 voix est requis pour que la chorale soit admissible.

À noter que les récipiendaires d'un grand prix primaire et secondaire seulement des années précédentes peuvent se présenter à nouveau.

### RÉPERTOIRE

Pour chacune des catégories pour laquelle il est inscrit, le candidat doit jouer le nombre de pièces requis et respecter le minutage.

Les oeuvres devront être extraites du répertoire de type classique, jazz, traditionnel ou musiques du monde.

Pour les catégories d'interprétation, les candidats devront absolument interpréter deux pièces de caractère contrasté et d'époques différentes. Une de ces pièces peut être une création de l'élève, à condition de fournir la partition écrite aux membres du jury.

Pour la catégorie composition, présenter deux pièces originales contrastées.

**Solistes et compositeurs (chant et instrument) :**

La durée totale minimale est de 1'30 pour tous, et maximale de 10 minutes pour les primaires, 15 minutes pour les secondaires et les niveaux collégial et universitaire.

**Ensembles :**

La durée totale minimale est de 1'30 et maximale de 10 minutes pour les primaires, 15 minutes pour les secondaires et les niveaux collégial et universitaire. La présence d'un adulte est permise pour diriger le groupe.

**Chorales :**

La durée totale minimale est fixée à 10 minutes et maximale à 12 minutes. Un accompagnement peut se faire à l'aide d'un instrument seulement. La présence d'un adulte pour diriger le groupe est permise.

### INSCRIPTION

Pour être inscrit au festival, le participant doit :

- remplir sa fiche d'inscription lisiblement (en lettre moulées)
- accompagner sa fiche d'inscription du montant des frais d'inscription, en chèque libellé à l'ordre de la Fondation des arts des Laurentides, ou en mandat poste.

**minutage exact** des pièces que le candidat jouera.

La **date limite d'inscription** est fixée au **vendredi 29 janvier 2010**, le cachet de la poste faisant foi. Le **choix des pièces** est à fournir au plus tard le **vendredi 26 février 2010**. Aucun changement de pièce ne sera accepté après cette date.

Les frais d'inscription sont non remboursables et donnent droit à une entrée au concert gala pour le candidat. Ils sont déterminés selon le barème suivant :

- Solistes tous niveaux et compositeurs : 40 \$
- Ensembles : 80 \$
- Chorales moins de 25 choristes : 60 \$
- Chorales plus de 25 choristes (maximum 150) : 150 \$.

Le nom du participant doit être inscrit clairement sur le chèque ou mandat poste ; un règlement par candidat.

Pour les chorales et ensembles, ne pas oublier d'inscrire (si nécessaire sur une feuille séparée) les noms et prénoms des musiciens participants.

Calendrier :

- 29 janvier 2010 : date limite d'inscription
- 26 février 2010 : date limite d'envoi des pièces
- 8 avril 2010 : auditions des chorales et solistes en chant
- 9 avril 2010 : auditions des groupes
- 10 et 11 avril 2010 : auditions des solistes
- 2 mai 2010 : concert gala

### DÉROULEMENT DES AUDITIONS

Le participant doit se présenter au moins 1 heure avant le début de sa prestation ou au plus tard 15 minutes avant la pause précédent son groupe de passage. Dès son arrivée, le participant doit aller confirmer sa présence à l'accueil et y remettre deux exemplaires des partitions qu'il va interpréter, identifiés à son nom et prénom.

Les candidats sont appelés au micro par un présentateur pour exécuter leur prestation en fonction de leur nombre d'années d'études, celui ayant la moins grande expérience passant en premier. Une fois sa prestation terminée, le participant doit retourner s'asseoir dans la salle et y attendre la fin des auditions. Les parents et amis peuvent assister aux prestations musicales.

À la fin de la session, les juges remettent leurs commentaires écrits personnalisés sur leur prestation à chaque candidat. Des certificats de participation indiquant la couleur de la médaille méritée seront remis à chacun des participants en même temps que la feuille d'évaluation du jury.

Le participant peut alors récupérer ses partitions dans la salle d'accueil au point identifié comme tel.